

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Jeudi 28 mars 2024



Le Conseil d'école s'est réuni le jeudi 28 mars 2024 à 18h, à l'école.

Etaient présents :

Enseignant(e)s : Poutus-Pessemesse Camille ; Coffy Mélodie ; Pangaud Bataille Caroline ; Ploton Sylvain ; Armand Myriam ; Aulagnier Camille ; Paltani Delphine ; Peyron Marina ; Miele Florence ; Berne Julien.

Mairie : Teyssier Florence ; Boyer Yoann, Petit Marlène

Parents d'élèves : Gauvin Aurélie ; Sabatier Romain ; Joly Céline ; Thepin Adeline.

Etaient excusés : M. Arnaud (Inspecteur de la circonscription de Monistrol-sur-Loire), M. Vial (Maire), Mme Kitsis (enseignante), Mme Joubert (parent), Mme Sagnol (enseignante), Mme Moulin (enseignante), Mme Tracol (AESH), Mme Badol (AESH), Mme Forissier (AESH), Mme Moulin (AESH)

L'ordre du jour est abordé comme suit :

I/ Installation du conseil d'école

Le directeur salue et remercie les personnes présentes autour de la table. Il précise que celui-ci se fera en respect des attributions de chacun et que les personnes présentes autour de la table pourront prendre la parole dans le cadre fixé par l'ordre du jour.

Un vote sera organisé sur le temps scolaire.

II/ Organisation du temps scolaire

Pendant l'épidémie de COVID 19, le temps scolaire avait été modifié. A la fin de cette pandémie, une décision d'organisation avait été prise pour les trois années qui suivaient. Ainsi, au conseil d'école du 25 mars 2021 avait été voté une organisation du temps scolaire pour les rentrées 2021, 2022, 2023.

Celle-ci arrivant à son terme, le conseil d'école doit voter l'organisation du temps scolaire pour les années à venir, sans date butoir, ainsi si des modifications apparaissent elles pourront être inscrites à l'ordre du jour d'un conseil sans problème.

Le temps scolaire proposé est celui qui a été inscrit dans le règlement intérieur en début d'année. Il a été établi en lien avec l'école maternelle sur différents critères, par exemple, l'accès aux 2 écoles des parents ayant des enfants dans chacune d'elle, mais aussi au vu des rythmes biologiques des enfants (matinée plus longue que l'après-midi). Le mercredi est une journée non-travaillée pour les élèves.

L'organisation suivante est présentée au vote :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matinée : 8h30 – 11h45 après-midi : 13h45 – 16h30

Plages d'APC (activités pédagogiques complémentaires) : 11h45 – 12h15 / 13h05 – 13h35 / 16h40 – 17h10

Vote à l'unanimité : POUR. Adopté par le conseil d'école.

III/ Les effectifs

Comme annoncé lors du premier conseil d'école, les effectifs pour l'année 2024/2025 sont les suivants (fermeture si moins de 208 élèves) :

Effectifs 2024/2025					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif total
49	30	45	45	43	212

Il est à noter que deux inscriptions en CM2 seraient à rajouter suite aux portes ouvertes, mais rien d'officiel à l'heure actuelle, comme le départ de deux élèves pour des raisons familiales dans les classes de CE1 et CE2.

C'est sur cette base que les enseignants se sont donnés jusqu'à début mai pour trouver la meilleure répartition possible sur les neuf postes que nous avons dans l'école. Le conseil d'école et les parents seront bien sûr informés des réflexions et des décisions des enseignants lorsqu'elles seront prises.

Le directeur précise que ce moment est toujours un processus compliqué dans une équipe de professeurs, et que les discussions sont longues car nous devons prendre en compte de nombreux paramètres, parmi lesquels : les neuf enseignants nommés sur l'école, les élèves et leurs particularités (aides et difficultés) ... Tout le monde doit bien comprendre que nous agissons dans l'intérêt de tous, et du mieux possible avec les moyens que nous avons.

IV/ Absentéisme et retards

Chaque jour, matin et après-midi, notre service civique, Kelly, vérifie sur les portes de chaque classe les absents et si des motifs ont été donnés par les parents. Ces comptes sont consignés dans un document dont l'analyse sera proposée lors du dernier conseil d'école.

Nous pouvons cependant déjà relever que les absences sont dans les standards nationaux sur notre école, en terme de pourcentage.

Une précision est faite pour les absences longues hors du temps scolaire. Comme il a été annoncé dans la note de rentrée 2023, et dans une circulaire de l'Education Nationale, il nous est précisé que « *La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève (...) a droit à l'éducation. Ce droit à l'éducation scolaire a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.* » Dans ce cadre, les personnels de l'école

doivent être informés des absences en temps et en heure. Les mesures d'aide et d'accompagnement seront proposées par l'école afin de mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, éducatifs et de soutien pour favoriser le retour de l'assiduité de l'élève

Ainsi, toute absence doit être justifiée et si les absences prévues excèdent 4 demi-journées, c'est-à-dire deux jours, il faut en informer l'inspecteur de la circonscription de Monistrol-sur-Loire et mettre en copie l'école élémentaire d'Aurec-sur-Loire.

Présentation aux personnes présentes des documents suivants : circulaire sur l'absentéisme, fiche de fréquentation scolaire et fiche individuelle de suivi d'absentéisme.

Pour rappel, dans la circulaire déjà citée, les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- maladie de l'enfant ;
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ;
- réunion solennelle de la famille ;
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications ;
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Du côté des retards, l'établissement des billets de retard nous ont permis de constater au fil de l'année, une baisse de ceux-ci, ce qui est très positif pour le déroulé des cours.

Merci à tous pour les efforts réalisés sur ce point.

V/ Evaluation d'école

Les enseignants ont été informés en début d'année qu'une évaluation aurait lieu sur l'école élémentaire d'Aurec-sur-Loire. Après concertation avec l'école maternelle qui avait la même demande, ils ont décidé de demander la possibilité de refuser ce temps. En effet, elle rajoutait beaucoup de réflexion et recherches en dehors du travail pour les élèves et leurs apprentissages. Réponse a été faite que c'était notre droit, mais que de toute façon la visite aurait tout de même lieu.

L'école maternelle ayant décidé de rendre le rapport d'auto-

évaluation lançant le processus, nous avons décidé ensemble de faire de même. Au final, on nous avait demandé de travailler 10 heures sur cette auto évaluation, le double d'heures a été réalisée au moment de ce conseil, entre réunions, travail en équipe, travail personnel, mise en commun, synthèse, production de documents, mails... Car une fois qu'un engagement est pris, nous avons à cœur de le réaliser du mieux possible.

Le rapport d'auto-évaluation est présenté au conseil d'école, ainsi que les objectifs et la philosophie du moment, affichés par les trois « évaluateurs ». Dont voici un résumé :

- « *un temps d'échange et de regard extérieur sur le fonctionnement de l'école. On ne vient pas pour pointer ce qui ne va pas mais pour donner des conseils, répondre à des interrogations...* ».
- Un IEN, M. Verdier (Le Puy) accompagné de Laurence Weis principal du collège de Paulhaguet, Gaëlle Schmitz CPC de la circonscription de Brioude avec des missions EPS référente maths.
- Lecture de notre rapport d'auto évaluation, des entretiens le jour de la visite, puis un rapport sur ces entretiens qui nous sera envoyé, ce rapport nous pourrons le modifier. Il sera ensuite renvoyé à l'IEN de Monistrol. Leur rapport sera différent du rapport d'auto évaluation et fera ressortir 3 axes de travail.
- Les entretiens se sont déroulés avec les trois thèmes suivants :
 1. Climat scolaire, bien être des élèves pour favoriser les apprentissages et le vivre ensemble.
 2. La place des élèves à besoins particuliers et des nouveaux élèves arrivant en cours d'année.
 3. Continuité des apprentissages au sein de la classe, du cycle et de l'école.

Nous attendons la proposition de rapport qui doit arriver deux mois après la visite, celle-ci ayant eu lieu le 6/02/2024, dans l'après-midi.

Il est à noter que le matin de la visite, l'équipe était à l'école maternelle, où une réunion a été organisée avec les représentants de

la mairie. Celle-ci avait pour thèmes : « les rapports entre les écoles et la mairie » et « les temps de cantine et de garderie » (organisation).

En fin d'après-midi, elle a rencontré une équipe d'élus des parents d'élèves dans le même but. Si le travail des élèves et des enseignants y a été reconnu, tout comme la communication mise en place entre parents et enseignants, les questions et des remarques plus pressantes ont été formulées sur les services de cantine et de garderie par les parents.

Le directeur s'étant engagé auprès des élus des parents d'élèves, il a relayé leurs remarques et leurs questions à Mme Petit représentante de la mairie lors d'une réunion.

Ce sera l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

VI/ Liaison école, cantine, garderie

Avant de laisser place à la discussion entre la mairie et les parents d'élèves, le directeur rappelle que les échanges sont constants entre les enseignants et le personnel de cantine/garderie. Les points qui sont rapportés remontent à la mairie pour améliorer le fonctionnement. Ainsi, un point positif est le moment des passations entre les temps scolaires et cantine/garderie.

Le directeur transmet les propos qu'il y a eu lors de l'évaluation d'école de la part des parents d'élèves et que ces derniers souhaitent aussi aborder lors de ce conseil : la propreté du matériel et la quantité (notamment pour les élèves de CM qui mangent au 1^{er} service) ainsi que la qualité des repas. Il précise qu'il a rencontré M. Peyrard (directeur du restaurant scolaire) qui lui a répondu que des propositions seront faites lors de la prochaine commission cantine pour améliorer ces points.

Pour la Mairie, Mme Teyssier précise que la commission cantine devrait avoir lieu la semaine de la rentrée des vacances d'avril. Elle rappelle que c'est le rôle de la commission de régler ce genre de problème. Pour elle, M. Peyrard a de très bonnes idées et tout cela sera évoqué à la commission.

Les enseignants relèvent que les retours de cantine sont un peu compliqués (comportement, excitation). Alors, nous adaptons nos emplois du temps (quart d'heure lecture). Il y a régulièrement des problèmes à régler en classe nés pendant le temps de cantine, qu'ils soient relationnels ou même des « bobos » qui n'ont pas été pris en compte pendant le temps de cantine. Réponse de la mairie : importance des relations et du dialogue entre les enseignants et le personnel de cantine. Aujourd'hui, un élève est exclu de temps de cantine et de garderie. Ils ont de plus en plus de difficultés à trouver du personnel formé pour encadrer les enfants pendant ces temps extra-scolaires. Précision est faite que des temps de formation sur deux jours ont été réalisés sur l'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne afin de donner des outils, notamment sur comment régler les conflits entre les enfants ?

Pour les parents d'élèves : ils ont déjà proposé lors d'une commission cantine de mettre en place des jeux calmes comme des jeux plus actifs.

En ce qui concerne la GARDERIE :

Le problème du portail toujours ouvert est évoqué. C'est un problème de sécurité avec la vigilance actuelle.

La Mairie annonce qu'à partir de mardi 2 avril, le personnel de garderie ouvrira le portail avec la tablette de l'intérieur du bâtiment rouge quand les parents sonneront au portail. L'enfant entrera mais pas le parent. Un courrier va partir dans les familles ce vendredi 29 mars pour les informer de ce changement relayé par l'école.

En ce qui concerne les DEVOIRS sur le temps de garderie :

Les parents d'élèves demandent s'il y a possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs sur le temps de garderie. Que les enfants puissent sortir leurs affaires pour avancer dans leurs devoirs.

La Mairie répond que quelques enfants les font déjà. C'est déjà possible. Les enfants ont tout à fait le droit de sortir leurs affaires pour faire leurs devoirs sur ce temps. Il n'y a pas de consigne de la part de la mairie de ne pas autoriser les enfants à prendre leurs affaires. Par contre ce n'est plus l'aide aux devoirs organisée avant les TAP il y a

quelques années.

VII/ Programme PHARE et formation du personnel

Inscription par l'inspection des enseignants de l'établissement au programme PHARE.

- 10 heures de formation
- mise en place d'un protocole de traitement des cas
- création d'une boîte « Help me » : les situations sont traitées par les enseignants.

Les AESH sont parties prenantes à ce protocole.

Pas de constations de situation de harcèlement à strictement parler. Les CE2, CM1 et CM2 ont participé à la journée nationale du harcèlement (questionnaire anonyme). Le bilan : les élèves se sentent rapidement harcelés (mots, insultes). Les enseignants de l'école sont attentifs à ces situations.

Le protocole mise en place en cas de signalement de situation est le suivant : bienveillance, discussion avec l'élève, puis les autres élèves et reprise de contact plus tard pour faire le point (méthode dite « MPP » Méthode de Préoccupation Partagée).

Une enquête départementale est remplie sous la forme d'un tableau et ce document sera présenté en fin d'année au conseil d'école.

Dans ce cadre-là, une intervention a été organisée dans les classes de CP, CE1, CE2 : sur le thème du vivre ensemble (avec l'ADOLESEN association loi 1901 gérée par l'Education nationale qui agit pour le bien-être des jeunes).

Ce temps a amené les élèves à discuter et prendre conscience de ce qu'est le harcèlement à partir d'un kamishibaï (lecture théâtre).

Pour les CM1 et CM2 le 11 avril : l'association PAEJ : viendra travailler sur les émotions et les contenus violents (exposition aux images).

Enfin, le projet (toujours avec PAEJ) d'une rencontre avec les parents à l'école pour l'année scolaire 2024-2025 est à l'étude pour échanger sur ces thèmes-là.

Il est enfin relevé que le travail sur le climat scolaire est un travail quotidien qui lie tous les enseignants, tous les élèves et tous les partenaires de l'école.

VIII/ Sécurité à l'école : PPMS et exercice incendie

Le 28/09/2023 un exercice incendie a été réalisé, le bilan a été envoyé en mairie et est consigné dans le registre de sécurité de l'école. Tout s'est bien passé, les CP se familiarisent avec le protocole à ce moment-là, les autres élèves l'intériorisent.

Un deuxième exercice incendie aura lieu en avril avec un scénario particulier.

Exercice PPMS : exercice départemental réalisé le 14 décembre 2023 avec accord de l'Inspecteur de circonscription car la date initiale était prévue en même temps que le spectacle de fin d'année de l'école.

On constate qu'à force de faire des exercices, les élèves prennent de bonnes habitudes soit d'évacuation soit de confinement. Le bilan a été envoyé en mairie et est consigné dans le registre de sécurité de l'école.

IX/ Evaluation nationale : sixième, CP et CE1

Les statistiques issues de ces évaluations sont présentées, on y constate que nos élèves sont dans la moyenne du département et les évolutions entrevues (notamment en math avec les CP depuis le changement de méthode) sont intéressants. Les points difficiles sont la fluence et la compréhension de l'oral pour le français et la résolution de problèmes et le calcul mental en mathématiques.

Ces résultats nous permettent de construire le projet d'école, de faire évoluer nos pratiques et d'adapter nos progressions en fonction des

besoins des élèves. Même si ces documents statistiques ont des limites et ne sont pas les seuls éléments pris en compte.

A noter que des nouveaux programmes ont été annoncés par le ministère en lien avec ces résultats, nous attendons de prochaines annonces.

X/ Portes ouvertes

Elles ont été avancées au mois de mars cette année pour essayer de nouvelles dispositions. Il faut remercier les parents d'élèves qui ont offert un goûter et des rafraîchissements aux visiteurs ainsi que les CM2 pour leur présentation de l'école.

Le bilan est positif car il y a eu de nombreux visiteurs notamment des parents et des enfants de grande section. La possibilité de discussion avec les enseignants semble appréciée.

XI/ Aménagement de l'école et travaux

Du côté des travaux :

- chauffage, fuites (la mairie est toujours très réactive, merci aux services techniques)

Pour les nouveaux jeux dans la cour : la pelouse ayant poussé ceux-ci pourront être ouverts au retour des vacances.

La barrière du bas est endommagée et par endroit dessellée. Proposition des services techniques : en mettre une nouvelle et la déplacer avant les arbres côté cour.

Une rencontre sera organisée très vite avec Chloé Sciandrone de la Mairie pour les aménagements extérieurs de l'école (plantation, bâche...). Un travail avec Aurec environnement sera dans ce cadre-là proposé : les pêchers plantés par les élèves, lors d'un projet antérieur, sont prêts à être plantés dans la cour.

Les lignes dans la cour arrière pour délimiter les espaces dans la cour sont une réussite depuis leur installation.

Il faudrait repeindre le passage piéton du haut de l'impasse qui ne l'avait pas été car c'était là que se garaient les bus l'an passé.

Il est aussi noté que l'entretien de l'ascenseur est très régulier comme celui du parc informatique par la société Pobrun.

Sur le projet fresque : les discussions avancent des devis ont été réalisés, une rencontre avec M. Massard faite, l'idée serait de l'intégrer au festival de la Teinturerie. Le côté financement est encore une des difficultés à solutionner.

La sculpture réalisée par un parent artiste.

L'engouement des élèves et le professionnalisme du papa d'élève ont permis de créer une magnifique œuvre.

La mairie souhaite l'installer dans le parc du Château mais pas dans l'enceinte de l'école pour les raisons de sécurité et d'impossibilité d'homologation de l'œuvre d'art.

Une rencontre entre l'école, le papa artiste et la mairie (M. Boyer) est à organiser pour trouver la meilleure solution.

Les parents soulignent des stationnements de parents sur les trottoirs, sur les passages piétons ce qui posent des problèmes de sécurité notamment pour les poussettes.

Ils proposent de passer à la verbalisation des infractions au code de la route, mais appellent aussi au bon sens de chacun.

L'idée d'organiser un parcours piétons pour aller jusqu'au bout de la gendarmerie (interdire le stationnement : mise en place de potelets) est avancée. M. Boyer répond que cela pourrait être étudié avec les travaux qui arrivent pour l'installation d'un cabinet médical à cet endroit-là.

XII/ Projets et réalisations dans les classes

Voici la liste des projets menés pour les élèves de toute l'école :

- Collecte de piles avec la communauté de communes
- Conseil éco-citoyen (deux réunions à venir de rencontre avec M. Le Maire)
- Fresque sous le préau (à venir)
- Olympiades de la lecture
- Programme PHARE
- Course contre la faim
- Photographie scolaire
- Intervention d'une graphopédagogue pour les enseignants
- Spectacle de Noël avec le goûter du SOU des écoles
- Le carnaval avec le goûter offert par la mairie
- École et cinéma 3 séances, la dernière aura lieu entre le 27 et le 31 mai
- Évaluations mathématiques pour les CM2 au niveau national (une partie sur feuille et l'autre sur tablette)
- Il y aura une stagiaire au mois de juin (du lycée d'Yssingeaux)
- Les parents souhaiteraient l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour la kermesse par exemple. Les enseignants répondent qu'il existe déjà un spectacle avec la chorale des CE1-CE2 et de CM1 au mois de juin et qu'un travail sérieux et appliqué demande beaucoup de temps et d'investissement. Il ne faut pas oublier qu'il doit aussi être en lien avec les apprentissages attendus à l'école et que beaucoup de projets choisis par les enseignants sur des critères liés au projet d'école sont déjà en place.

Pour les projets niveau par niveau :

CP

- natation à l'Ozen
- les prix des incorruptibles

CP/CE1

- la maison de retraite : projet du temps d'avant. Discussion avec les résidents. Prochaine fois : des jeux.

- Musée des AVA : jeudi 11 avril + promenade historique pour voir les fresques médiévales vendredi 5 avril

CE1 / CE2

- natation à l'Ozen
- les prix des incorruptibles
- Chorale 25 juin

CE2 :

- permis piéton avec un gendarme (M. Henrot)

CP / CE1 / CE2

- sortie pédagogique : Saint-Martin-la-Plaine avec des ateliers autour des animaux
- Recraie ta récrée
- 100ème jour : 8 avril avec ateliers

CM1

- projet vélo
- projet potager
- sortie scolaire en train : le Puy-en-Velay et le musée Crozatier (visite et atelier), visite guidée du centre-ville
- chorale le 25 juin
- canoë et tir à l'arc à Aurec-sur-Loire

CM2

- cycle natation (janvier/février) : test du savoir nager, découverte de la natation synchronisée et sauvetage
- 19 mars : liaison CM2/6ème : sciences (ateliers)
- permis internet
- séjour pédagogique à Paris (24 au 27 juin)

CM1 / CM2 :

- liaison 6ème : une rencontre autour de la lecture, et une autre pour une rencontre sportive. Les sixièmes viendront réciter des contes aux CM2.

- intervention PAEJ sur le thème du harcèlement, des émotions et de la dangerosité de certaines images

De nombreux projets menés tout au long de la scolarité pour développer les connaissances des élèves, travailler leurs différents parcours et construire un climat scolaire le plus serein possible.

XIII/ Points divers

Les éléments qui étaient remontés en amont ont été intégrés au déroulé de ce conseil : merci pour votre retour

- pendant le thème de l'ordre du jour: ***Liaison école, cantine, garderie*** : qualité repas et propreté, devoirs sur temps de garderie, conditions d'accès garderie (portail/interphone), stationnement et parcours piéton devant l'école et devoirs sur le temps de garderie
- pendant le thème de l'ordre du jour : ***Projets et réalisations dans les classes*** : spectacle de fin d'année

M. Berne remercie toute l'équipe éducative de l'école, les enseignants, les AESH, tous les parents d'élèves et le personnel de Mairie qui permettent à notre école d'évoluer le plus sereinement possible afin que les élèves se trouvent dans les meilleures conditions pour apprendre, comprendre et avancer dans leurs parcours scolaires.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h19, non sans oublier d'avoir une pensée pour Sandrine, maîtresse de CE1/CE2.

BERNE Julien
Enseignant, directeur d'école